

MAIRIE LABARTHE RIVIERE  
31800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 12 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le *douze du mois de janvier*, à *dix-neuf heures*, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *LABARTHE RIVIERE*, sous la présidence de *Mme Claire VOUGNY*, Maire de LABARTHE RIVIERE, dûment convoqués le 09/01/2023.

**Présent(s)** : MM VOUGNY, CAZAUX, DULAC, PARMEGIANI, PELLIZZARI, LAFFORGUE, GOUZENES

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration** : -

**Absent(s) excusé(s)** : MM DUPLA, ADOUE, DAVAND, NASSANS, LAMOURE

**Absent(s)** : MM PLASSIN,

Le secrétariat a été assuré par : MME PARMEGIANI

Nombre de Membres en exercice :	13
Nombre de Membres présents :	7
Nombre de suffrages exprimés :	7
Votes Pour :	7
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N°2023\_001

**Objet : REHABILITATION DE LA MAIRIE ET AMENAGEMENT DE LOCAUX ASSOCIATIFS – PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTION - ANNEE 2023.**

Madame le maire informe le conseil municipal que le coût prévisionnel total des travaux portant sur la rénovation énergétique et la mise en accessibilité totale de la Mairie et de l'aménagement de locaux associatifs s'élève à 756 955,28€ HT.

Madame le maire précise que le projet est éligible aux subventions de la DETR, du Fonds Vert, du Conseil départemental, de la Région et de la communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges.

Madame le Maire invite l'assemblée délibérante à valider le plan de financement annexé.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- Adopte le projet concernant la réhabilitation de la mairie et l'aménagement de locaux associatifs pour un montant total de 756 955,28€ HT,
- Sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR et du Fonds vert pour un montant plafonné de 300 000 € soit 39,6 % du montant du projet,
- Sollicite l'aide du département au titre des contrats de territoires pour un montant de 254 890,00€ soit 34.5% du projet et 40% du montant total des travaux éligibles (676 176,19€),
- Sollicite l'aide de la Région au titre des travaux de rénovation énergétiques permettant d'obtenir 30% d'économie d'énergie pour un montant de 31 750,73€ soit 4.2% du projet, et 15% des dépenses énergétiques éligibles (211 671 ,50€),
- Sollicite l'aide de la Région pour la mise en accessibilité totale du bâtiment pour un montant de 11 989,75€ soit 1.6% du projet et 25% des dépenses d'accessibilité éligibles (47 959.00€),
- Sollicite l'aide de la communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges dans le cadre des fonds de concours, au vue du fort intérêt des travaux en matière d'économie d'énergie pour un montant de 6 933,75€ soit 0.9% du projet,
- S'engage à apporter le financement nécessaire pour la réalisation des travaux

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus



Le Maire,  
Claire VOUGNY

Publiée le : 26/01/2023

Transmise au Représentant de l'État le : 26/01/2023

M./Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.